



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### NOM DU GROUPE DE TRAVAIL /COMITÉ CONSEIL

Comité conseil du plan stratégique

### DATES

Adoption	Durée du mandat	Début du mandat	Fin du mandat
	Permanent		

### GENRE (COMITÉ CONSEIL OU CONSULTATIF)

Comité conseil

### TYPE (PERMANENT, CONTRACTUEL, ETC.)

Permanent

### MANDAT

1. Objectif global : S'assurer que la mise en œuvre du plan stratégique par la direction générale est conforme en tout temps à la mission, à la vision et aux valeurs du CSF.
2. Objectif spécifique : S'assurer que la mise en œuvre du plan stratégique par la direction générale respecte en tout temps les priorités du plan stratégique définies annuellement par le Conseil d'Administration.
3. S'assurer, en collaboration avec la direction générale, que tous les plans opérationnels reflètent en tout temps la mission, la vision, les valeurs du CSF et les priorités du plan stratégique.
4. Recevoir de la direction générale pour la rencontre publique du mois de novembre 2021 du conseil d'administration un tableau de bord détaillant pour chaque plan opérationnel :
  - a. Le nom de chaque gestionnaire responsable;
  - b. L'indicateur de rendement utilisé et le processus d'identification de la cible chiffrée ou décrite et la date visée ;
  - c. L'échéancier trimestriel de suivi des indicateurs contenu dans le tableau de bord global.
5. Recevoir, trimestriellement de la direction générale, selon l'échéancier établi dans le tableau de bord, pour chaque plan opérationnel, un rapport détaillé des résultats atteints en fonction des indicateurs stratégiques, ainsi qu'une liste des opportunités, difficultés ou obstacles prévisibles pour la réalisation du plan.
6. En cas de non-atteinte à une date prévue de la cible d'un objectif stratégique intermédiaire du cadre d'évaluation, recevoir dans les meilleurs délais de la direction générale une explication et un plan pour atteindre l'objectif stratégique final.
7. La direction générale informera dès que connue la présidence du comité conseil, en détaillant l'impact si possible, de toute modification significative survenue ou prévisible aux environnements interne et externe pouvant avoir un impact sur l'atteinte du résultat intermédiaire.
8. Travailler en collaboration avec la direction générale pour assurer une bonne compréhension et une bonne appropriation du plan stratégique par l'ensemble des membres du personnel dans les écoles et au bureau central.
9. Recevoir en novembre de chaque année de la direction générale le bilan annuel des résultats des activités réalisées dans les écoles en relation avec le plan stratégique.



10. Informer deux fois par année les partenaires sur l'évolution du plan stratégique et recevoir leurs avis et commentaires.
11. En collaboration avec la direction générale, faire une révision annuelle du cadre d'évaluation en fonction des résultats de la mise en œuvre des plans opérationnels et de l'évolution des environnements interne et externe.

### PRÉSIDENTE

Un conseiller élu ou une conseillère élue

### PERSONNE CONTACT

Directeur général

### COMPOSITION

2 membres élus

Directeur général

Directeur des affaires publiques et de la culture francophone

Responsables de plan opérationnel (sur invitation du comité via la direction générale)

### SE RAPPORTE À :

Conseil d'administration